



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA
BULGARIE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

11 East 84th Street, New York, NY 10028, Tel: (212) 737 4790, Fax: (212) 472 9865, e-mail: bulgaria@un.int

La 9^{ème} Session de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées /COP9 CDPH/ intitulé “La mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 pour toutes les personnes handicapées: ne laissant personne à côté”

New York, 14 - 16 juin 2016

Débat général

S.E. M. Stéphane Tafrov, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès des Nations Unies

New York, 15 juin 2016

Madame la Présidente,

La Bulgarie souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

La protection des droits fondamentaux des personnes handicapées est une priorité du gouvernement bulgare.

La Bulgarie est fortement engagée dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dont nous célébrons cette année le 10^e anniversaire et promeut activement la participation pleine et effective des personnes handicapées à la société sur un pied d'égalité avec les autres.

Le Gouvernement bulgare a mis au point la législation nécessaire qui offre des garanties juridiques de la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous. Tous les politiques et programmes gouvernementaux sur le handicap suivent une approche fondée sur les droits de l'homme.

Des mesures ont été prises pour l'alignement complet de la législation nationale pertinente avec les dispositions de la CDPH.

Le Plan national d'actions pour la mise en œuvre de la CDPH pour la période 2015 - 2020 a été développé en étroite collaboration avec la société civile, les organisations de personnes handicapées et d'autres partenaires sociaux.

La politique nationale de la Bulgarie pour les personnes handicapées est guidé par la Stratégie pour assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées qui

intègre les principes de la CDPH et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les recommandations du Conseil de l'Europe et de la législation et les meilleures pratiques de l'Union européenne sur le sujet.

Les droits fondamentaux des personnes handicapées figurent dans divers programmes et documents stratégiques tels que le Programme national de développement, la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'inclusion sociale à l'horizon 2020, la Stratégie nationale pour les soins de longue durée, etc.

La Stratégie nationale pour les soins de longue durée adoptée en 2014 prévoit la création d'un réseau de services de qualité intégrés et accessibles dans la communauté et à la maison, ainsi que la prévention de l'institutionnalisation des personnes handicapées.

Les services sociaux dans la communauté sont une forme réussie d'assurer l'inclusion sociale des personnes handicapées. À la fin de février 2016, le nombre total de services communautaires pour les enfants et les adultes en Bulgarie est 1055, y compris 146 centres de soins de jour pour les enfants et les personnes handicapées, 123 centres de réadaptation et d'intégration sociale pour les enfants et les personnes handicapées, 356 centres de type familial (d'accueil) pour les enfants / adolescents et les adultes handicapés, etc. Tous les services sociaux dans la communauté sont gratuits pour les enfants handicapés jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans le cadre de la réforme courante du plan de services de garde d'enfants et le processus de dés-institutionnalisation des enfants, à partir de février 2016 tous les établissements spécialisés pour les enfants handicapés ont été fermés. Ces enfants se bénéficient d'un réseau de services intégrés pour le développement de la petite enfance qui a introduit un modèle intersectoriel novateur afin de fournir un soutien aux petits enfants et leurs familles avec un accent particulier sur les enfants handicapés.

Monsieur le Président,

La Bulgarie souligne l'importance d'assurer la pleine participation de tous les acteurs concernés et en particulier les représentants de la société civile et les organisations de personnes handicapées dans les Conférences des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Je voudrais rappeler la précieuse contribution de la société civile dans l'élaboration des objectifs de développement durable dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif réunissant toutes les différentes parties prenantes, y compris les organisations de personnes handicapées, qui a conduit à l'adoption de l'ambitieux Programme d'horizon 2030 qui est vraiment transformatif et place les individus au cœur de toute action mondiale.

Pendant les négociations la Bulgarie a plaidé fortement pour l'inclusion des droits des personnes handicapées dans tous les objectifs pertinents et dans la Déclaration politique. Maintenant, nous devons honorer nos engagements et voir à ce que toute action globale prenne en considération les droits de l'homme de tous, y compris les personnes handicapées, en ne laissant personne à côté.

Merci, Madame la Présidente!